Conditions générales d'accès et d'utilisation du service TAXITUB

Modifié le 1er août 2013.

TAXITUB est un service de transport public à la demande, conçu pour desservir des quartiers où la demande ne justifie pas le passage régulier d'un bus, afin de pouvoir rejoindre la ligne TUB la plus proche de votre commune, et permettre ainsi au plus grand nombre d'utiliser le réseau TUB.
Le réseau Taxitub est composé de lignes « virtuelles » avec des itinéraires et des horaires fixes en correspondance sur des lignes TUB.
Le service Taxitub fonctionne de 6 h 30 à 20h00, du lundi au samedi, sauf les jours fériés.

1 – Conditions d'accès au service TAXITUB :

L'adhérent s'engage à utiliser le service TAXITUB dans la limite de 2 allers/retours quotidien. Chaque voyageur doit disposer d'un titre de transport valide au moment de son déplacement.

2 – Conditions d'adhésion au service TAXITUB :

L'adhésion est gratuite et à réaliser à l'agence commerciale (Point Tub – 8 bis Place Du Guesclin - 22000 St Brieuc).

3 – Tarifs

3-1 Taxitub

	Mensuel	Annuel
Abonnement scolaire (moins de 16 ans)	23 €	125 €
Abonnement Laser (- 26 ans)	23 €	150 €
Abonnement Fréquence (+ 26 ans) :	25 €	250 €
Abonnement Alto (+ 60 ans) :	23 €	198 €
Abonnement Pass TUB (*résidents hors agglo)*	27 €	270 €

Carnets de 5 tickets
(validité une heure avec la correspondance sur le réseau TUB) : 6 € soit 1.20 € l'unité.

Ces titres sont valables sur les réseaux TUB et TAXITUB

3-2 Lieux de vente

Les abonnements et les carnets de tickets sont en vente au Point Tub.
Les titres mensuels peuvent être retirés chez certains dépositaires.
Les tickets unités peuvent être achetés auprès du conducteur à la montée dans le taxi.
Aucun paiement ultérieur au déplacement ne pourra être accepté.

3-3 Utilisation du titre de transport

Le ticket et l'abonnement sont rigoureusement personnels. Ils sont valables pour une personne. Tout accompagnateur devra s'acquitter du montant du ticket lors de sa montée à bord du véhicule.

4 – Conditions d'utilisation du service TAXITUB

4-1 Réservation

L'accès au service est soumis à une réservation préalable par téléphone sur un serveur vocal (02.96.62.02.22) ou par Internet (www.saintbrieuc-agglo.com/taxitub ou www.tubinfo.fr).
Cette réservation peut se faire entre 45 minutes et 10 jours avant le déplacement.
Pour les réservations comprises entre :

- 18h et 20h le jour même et entre 6h30 et 8h30 le lendemain matin, il convient de réserver au plus tard à 17h15. (Sauf le samedi et en été où il faut réserver au plus tard à 11h30, l'agence commerciale étant fermée l'après-midi.)
- 12h15 et 14h15, il faut réserver au plus tard à 11h30 le jour même.

Pour qu'une réservation puisse être effective, les éléments suivants doivent être fournis :

- la date du déplacement ;
- l'heure de l'aller et/ou du retour ;
- le numéro de l'arrêt de départ et d'arrivée ;
- le nombre de personnes (8 personnes maximum).

Un mode d'emploi, comprenant tous les renseignements nécessaires à une réservation, vous sera remis au Point Tub lors de votre adhésion.

4-2 Horaires

Aucun trajet ne sera effectué sans réservation préalable auprès du service concerné. Un horaire de passage au point d'arrêt sera proposé par le système au client, ainsi qu'un horaire de retour au lieu de prise en charge si le client en fait la demande. Les voyageurs doivent être présents à l'arrêt deux minutes avant l'horaire de passage prévu. Les taxis ne sont pas tenus d'attendre les voyageurs en retard au-delà de 5 minutes.

4-3 Utilisation pour les enfants

TAXITUB est aussi un service de transport pour les enfants. Cependant, les enfants de moins de 10 ans ne peuvent pas utiliser ce service par souci de sécurité, car les taxis ne sont pas tous équipés de siège auto (obligatoires jusqu'à 10 ans).
Les enfants de moins de 11 ans ne peuvent voyager seuls et doivent être accompagnés d'un adulte. Les enfants de moins de 11 ans qui se présentent seuls à l'arrêt ne seront pas pris en charge.

4-4 Horaires et trajets fixes

Le client ne peut en aucun cas modifier son itinéraire, ni son horaire lors de sa montée à bord du véhicule TAXITUB : l'itinéraire et l'horaire du déplacement doivent être conformes au déplacement réservé au préalable.

4-5 Fraude

Toutes utilisations frauduleuses du titre TAXITUB ou l'absence de titre lors d'un contrôle, entraînent l'établissement d'un procès verbal conformément à la réglementation applicable aux services de transports publics de voyageurs.

Des contrôles inopinés peuvent être effectués par des agents assermentés du réseau TUB.

5 – Détérioration, perte ou vol de l'abonnement TAXITUB

En cas de détérioration, perte ou vol de l'abonnement TAXITUB, la demande de remplacement de la carte est effectuée auprès du Point Tub.
Les frais perçus pour le remplacement de la carte sont de :

- 5.00 € pour le badge (carte d'abonnement) ;
- 3.00 € pour le coupon mensuel ;
- 0.50 € pour l'étui ;

6 – Résiliation de l'abonnement TAXITUB

6-1 Résiliation anticipée par l'utilisateur

La carte d'abonnement peut être résiliée à la demande du client lorsque le porteur est mis dans l'impossibilité d'utiliser son titre (cf. conditions générales de vente TUB).
Dans tous les cas, la résiliation ne sera effective qu'après réception de l'abonnement auprès des services de Baie d'Armor Transports après acceptation du dossier.

6-2 Résiliation anticipée par le service

L'accès au service peut être bloqué de plein droit à partir de deux trajets réservés non effectués ou non annulés.

La carte d'abonnement peut être résiliée de plein droit dans les conditions définies par les conditions générales de vente des titres TUB.

Baie d'Armor Transports signifie la résiliation au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressé au dernier domicile connu du titulaire de l'adhésion à TAXITUB.

Toute personne qui continue à utiliser indûment la carte après résiliation de l'abonnement ou la fin de validité de l'abonnement est considérée comme étant sans titre de transport et donc passible de poursuites pénales.

7- Dispositions diverses

Les données nécessaires à la gestion de l'abonnement font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne bénéficie d'un droit d'accès aux informations nominatives la concernant et, le cas échéant, du droit de rectification.

M. ☐ Mme ☐ Melle ☐

NOM……Prénom……

Adresse ……
……..

Date de naissance……

Catégorie socioprofessionnelle : Scolaire ☐ Etudiant ☐ salarié ☐

indépendant ☐ sans profession ☐ en recherche d'emploi ☐ retraité ☐

N° de téléphone ……..

Accepte les conditions générales d'accessibilité et d'utilisation du service Taxitub de Baie d'Armor Transports.

A ……

Le ……..

Signature :

Feuillet à déposer à
Baie d'Armor Transports – 8 rue des Clôtures 22000 SAINT BRIEUC
ou à l'agence commerciale - Place Duguesclin à Saint Brieuc